

Décision

Générale

colonial

Décision n° 574 décision n° 574 du 23 mai 1949

n° 574

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 mai 1949

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1949

Date du numéro

31 mai 1949

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois, à solde entière, à passer à Diré-Daoua l'Ethiopie), est accordé à Omar Ali, planton 8e échelon, en service aux P. T. T. La présente décision aura effet pour, compter du 1er juin 1949.